

**PPCR sur l'année 2016 –  
Incidence sur la rémunération  
des fonctionnaires détenant un grade impacté par le PPCR  
et dotés d'un indice majoré à titre personnel  
(différent de l'indice majoré correspondant à leur échelon de classement)**

Textes :

- Décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »
- Décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2016-595 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2016-597 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie B de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2016-599 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs
- Décret n° 2016-600 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2016-602 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2016-603 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie B de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2016-605 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2013-492 du 10 juin 2013 portant échelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs
- **Décret n° 2016-1124 du 11 août 2016 portant majoration du traitement de certains fonctionnaires territoriaux bénéficiaires d'une clause de conservation d'indice à titre personnel**

**Sommaire**

I. PPCR 2016 : Majoration de points sur les indices majorés maintenus à titre personnel .....	2
A. Fonctionnaires susceptibles d'être concernés .....	2
B. Application du dispositif fixé par le décret n°2016-1124 suscité (modèle d'arrêté) .....	3

# I. PPCR 2016 : Majoration de points sur les indices majorés maintenus à titre personnel

## A. Fonctionnaires susceptibles d'être concernés

Au vu des dispositions du décret n° 2016-1124 du 11 août 2016 suscité, tout fonctionnaire détenant un grade impacté par les dispositions du PPCR doté d'un indice majoré de rémunération supérieur à l'indice majoré correspondant à son échelon de classement a droit à un ajout de points sur l'indice majoré de rémunération à titre personnel, à savoir :

Fonctionnaire relevant d'un grade relevant des cadres d'emplois ci-dessous :	Ajout de point sur l'indice majoré détenu à titre personnel
<b>Catégorie A</b>	
Cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs	4 points à/c du 01.01.2016
Cadre d'emplois territoriaux des cadres de santé paramédicaux	4 points à/c du 01.04.2016
Cadre d'emplois territoriaux des puéricultrices cadres de santé (en voie d'extinction)	4 points à/c du 01.01.2016
Cadre d'emplois territoriaux des cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (en voie d'extinction)	
Cadre d'emplois territoriaux des puéricultrices (Décret n°2014-923	
Cadre d'emplois territoriaux des puéricultrices (en voie d'extinction - Décret n°92-859)	
Cadre d'emplois territoriaux des infirmiers en soins généraux	
<b>Catégorie B</b>	
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	6 points à/c du 01.01.2016
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	
Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux APS	
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	
Cadre d'emplois des assistants territoriaux du patrimoine	
Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique	
Cadre d'emplois territoriaux des chefs de service de police municipale	
Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs	
Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des jeunes enfants	
Cadre d'emplois des moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux paramédicaux	
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux (en voie d'extinction)	

Exemples :

- Dans l'arrêté de reclassement concernant Monsieur DUPONT rédacteur, il est mentionné dans l'article 1 :

**ARTICLE 1** : La situation de Monsieur DUPONT ..... est modifiée comme suit à compter du 01/01/2016 :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/11/2014 Rédacteur 6ème échelon Indice Brut : 3934 Indice Majoré 358 Indice majoré à titre personnel : 365 Sans ancienneté	A compter du 01/01/2016 Rédacteur 6ème échelon Indice Brut : 403 Indice Majoré : 364 Indice majoré à titre personnel : 365 reliquat d'ancienneté de 1 an 2 mois

Il y donc lieu de rédiger un arrêté (dont modèle au § suivant), pour fixer l'indice majoré à titre personnel au 01.01.2016 à (365 + 6 points, s'agissant d'une catégorie B) soit à 371

- Dans l'arrêté de reclassement concernant Madame DURAND, il est mentionné dans l'article 1 :

**ARTICLE 1** : La situation de Madame DURAND ..... Infirmière en soins généraux de classe normale est modifiée comme suit à compter du 01/01/2016 :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/07/2015 Infirmier en soins généraux de classe normale 8ème échelon Indice Brut : 600 Indice Majoré 505 Indice majoré à titre personnel : 509 Ancienneté de 4 mois	A compter du 01/01/2016 Infirmier en soins généraux de classe normale 10ème échelon Indice Brut : 606 Indice Majoré : 509 Indice majoré à titre personnel : reliquat d'ancienneté de 10 mois

Il y donc lieu de rédiger un arrêté (dont modèle au § suivant), pour fixer l'indice majoré à titre personnel au 01.01.2016 à (509 + 4 points, s'agissant d'une catégorie A) soit à 513

- Dans l'arrêté de reclassement concernant Madame DUVAL, il est mentionné dans l'article 1 :

**ARTICLE 1** : La situation de Madame DUVAL, animateur est modifiée comme suit à compter du 01/01/2016 :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/08/2015 Animateur 8ème échelon Indice Brut : 438 Indice Majoré 386 Indice majoré à titre personnel : 387 Ancienneté de 4 mois	A compter du 01/01/2016 Animateur 8ème échelon Indice Brut : 446 Indice Majoré : 392 Indice majoré à titre personnel : reliquat d'ancienneté de 9 mois

Il y donc lieu de rédiger un arrêté (dont modèle au § suivant), pour fixer l'indice majoré à titre personnel au 01.01.2016 à (387 + 6 points, s'agissant d'une catégorie B) soit à 393

Ces fonctionnaires sont concernés par le transfert primes points. Cf Circulaire du CDG32 n°6 du 01.07.2016-PPCR 2016 Incidences dur carrières et traitements sur le site du CDG32- Mot clé : PPCR

## **B. Application du dispositif fixé par le décret n°2016-1124 suscité**

Un arrêté doit être rédigé pour fixer le nouvel indice majoré détenu à titre personnel pour tout fonctionnaire détenant un grade impacté par les dispositions du PPCR et doté d'un indice majoré à titre personnel supérieur à l'indice majoré correspondant à son échelon de classement.

Ci-après modèle d'arrêté

## ARRETE

majorant l'indice majoré détenu à titre personnel  
de M..... nom prénom du fonctionnaire  
..... grade  
durée hebdomadaire de travail : .....à préciser

Le Maire/président de.....

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu son arrêté en date du ....., portant reclassement suite au dispositif PPCR applicable sur l'année 2016, de M..... nom prénom du fonctionnaire à préciser, ..... grade à préciser ..... échelon, à compter du ..... à préciser date d'effet mentionnée dans la colonne situation nouvelle de l'article 1

Considérant que sur l'arrêté suscité, il est mentionné dans la colonne situation actuelle de l'article 1 que ..... nom prénom du fonctionnaire à préciser, ..... grade à préciser bénéficie d'un indice majoré détenu à titre personnel de .....

Considérant que le grade détenu par ..... nom prénom du fonctionnaire à préciser, est impacté par le dispositif du PPCR applicable en 2016, il y a lieu de rajouter sur l'indice majoré détenu à titre personnel, ..... (4 ou 6 à préciser) points à compter du ..... à préciser date d'effet mentionnée dans la colonne situation nouvelle de l'article 1 de l'arrêté de reclassement suscité, s'agissant d'un grade relevant d'une catégorie ..... à préciser A ou B

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** ..... nom prénom à préciser, fonctionnaire à temps.....à préciser complet ou non complet (..... heures hebdomadaires) ou à temps partiel (...%), titulaire du grade ..... grade à préciser bénéficie, en raison du dispositif PPCR applicable sur l'année 2016, à compter du .....d'un indice majoré détenu à titre personnel de : .....

**ARTICLE 2 :** En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU -villa Noullobos Cours LYAUTEY-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX ; dans un délai de deux mois après la notification au fonctionnaire.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au Président du Centre de Gestion du Gers,
- Au Receveur Municipal,
- Au fonctionnaire.

Fait à ....., le : .....  
Le Maire/Président

Notifié le :

Signature du fonctionnaire :

Pour connaître le nombre de points à rajouter, la catégorie du grade, la date d'effet de la revalorisation de l'indice majoré détenu à titre personnel, se reporter au §A ci-dessus.